



Office national du film du Canada

2020-2021

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2020

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2020-2021. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

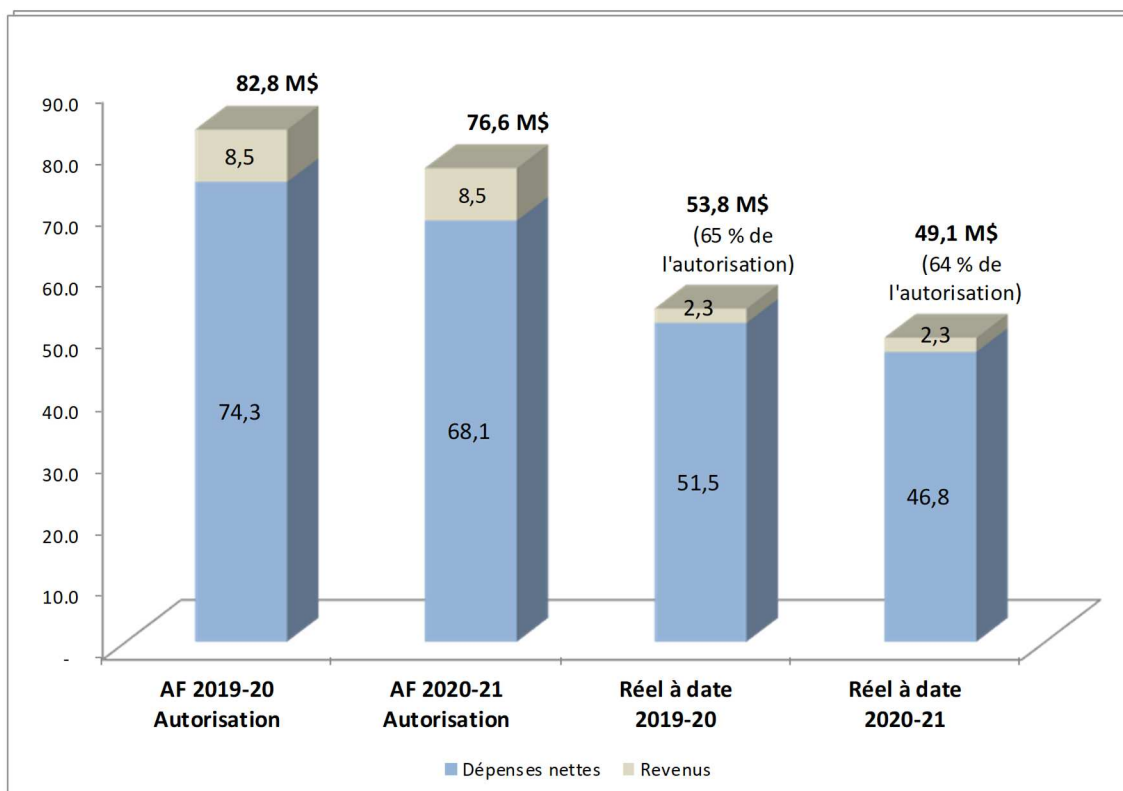
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2020.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2020-2021 avec un total de dépenses brutes prévues de 76,6 millions de dollars. La diminution s'explique principalement par les autorisations fournies pour les améliorations locatives pour le bureau central de l'ONF (Balmoral) l'an dernier au montant de 6,4 millions de dollars.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

Le Tableau 2 à la page 8, présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2020-2021, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce troisième trimestre 2020-2021 s'élèvent à 0,9 M\$, pour un cumulatif équivalent à la même période de l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 3^e trimestre 2020-2021 ont diminué de 2,8 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2019-2020 et se situent à 16,9 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, transport et communications, services professionnels et spéciaux, location, acquisition de terrain, bâtiments et d'ouvrages et des acquisition de machines et matériel.

La progression de 0.4% des dépenses cumulatives de personnel découle des augmentations salariales statutaires, des augmentations d'échelons et des révisions salariales, contrebalancée par une diminution des embauches temporaires et de versements d'indemnités de départ qui ont eu lieu l'an dernier.

La baisse des transport et communications s'explique par un ralentissement significatif des voyages suite à la pandémie (COVID-19) afin de respecter les consignes sanitaires.

En 2019-2020, les dépenses de services professionnels et spéciaux étaient plus élevées dû aux frais de déménagement du bureau de Montréal ainsi qu'un plus grand niveau de dépenses relativement aux projets.

L'augmentation des dépenses de location provient de la charge de loyer des nouveaux locaux du bureau central de l'ONF et de la salle de conservation.

En 2019-2020, les dépenses encourues sont en lien avec les travaux liés aux améliorations locatives lors du déménagement du quartier général de l'ONF.

La diminution des dépenses d'acquisitions de machines et de matériel s'explique par les achats d'équipements techniques dans le cadre du déménagement à pareille date l'an dernier.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne puissions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris, des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années qui crée des insuffisances de capacité pour maintenir et améliorer les processus opérationnels et administratifs au sein de l'organisation. Une équipe a été mise en place pour revoir, optimiser et documenter les principaux processus organisationnels afin de minimiser l'impact de ce manque de ressources.

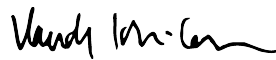
5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

La situation sanitaire actuelle découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. Cependant, grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a pu poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. L'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2021-2025.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

Les phases finales de déménagement du bureau central ainsi que de la salle de conservation de l'ONF, qui se terminera durant l'exercice 2020-2021, représente une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Les initiatives lancées au cours des deux dernières années chapeautés par un comité de transition se sont avérées efficaces dans la transition du personnel vers les nouveaux sites.

Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada
Le 26 février 2021



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 26 février 2021

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	68 143 401	16 005 563	46 779 428
Autorisations budgétaires totales	68 143 401	16 005 563	46 779 428
Autorisations totales	68 143 401	16 005 563	46 779 428

Exercice 2019-2020		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
74 321 100	18 686 886	51 460 093
74 321 100	18 686 886	51 460 093
74 321 100	18 686 886	51 460 093

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2020

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	45 473 707	10 724 108	31 792 674	44 571 411	11 084 732	31 671 720
Transports et communications	3 260 662	118 625	621 672	3 212 902	785 281	1 946 014
Information	1 769 945	401 922	862 991	1 744 019	385 102	948 023
Services professionnels et spéciaux	11 908 619	2 628 055	6 569 620	13 772 735	2 905 961	7 179 515
Location	10 277 961	2 472 668	7 086 358	9 181 725	2 307 064	5 248 360
Services de réparation et d'entretien	1 380 183	2 070	136 165	1 359 966	227	406 375
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 579 196	136 200	272 850	1 556 065	130 466	354 960
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	6 443 000	1 223 658	3 441 167
Acquisition de machines et de matériel	812 496	371 966	1 693 173	800 595	863 477	2 535 432
Autres subventions et paiements	133 078	13 143	28 875	131 128	6 735	10 362
Dépenses budgétaires brutes totales	76 595 847	16 868 757	49 064 378	82 773 546	19 692 703	53 741 928
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	863 194	2 284 950	8 452 446	1 005 817	2 281 835
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	863 194	2 284 950	8 452 446	1 005 817	2 281 835
Dépenses budgétaires nettes totales	68 143 401	16 005 563	46 779 428	74 321 100	18 686 886	51 460 093

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.